

# Maîtres Alison PARMEGGIANI et Benoît LEYGUE

NOTAIRES ASSOCIES



## GRILLE TARIFAIRE DES PRESTATIONS

(Les frais et débours ne sont pas compris dans les tarifs annoncés)

*Veillez nous consulter pour plus de renseignements*

HONORAIRES RELATIFS AUX PRESTATIONS DETACHABLES OU AUX ACTES	TARIF (TTC)
Promesse de vente	240 €
Procès-verbal d'assemblée général de société	120 €
Règlement de factures de passif (par facture)	12 €
Compte de répartition entre héritiers / ayant-droits	480 €
Partage transactionnel en cas de désaccord entre les parties	1% de l'actif brut à partager
Copie d'acte (par acte)	30 €
Assistance rédaction d'un testament olographe et conservation (coffre)	120 €
Frais de déplacement	3 € / km avec un minimum de 15 €
Etablissement d'une procuration	Temps passé avec un minimum de 60 €
Honoraires cession de fonds de commerce	3 % du prix de vente avec un min. de 1 500 €
Honoraires de constitution de sociétés (SCI/SARL/SAS/SA/SEL/SCM/SCP...) - Statuts simples - Statuts complexes	1 200 € Nous consulter
Honoraires de rédaction de baux commerciaux	12 % du loyer annuel avec un minimum de 600€
Consultation écrite	Temps passé à 240 € / h avec un minimum d'une heure
Etude patrimoniale	Temps passé à 240 € / h avec un minimum d'une heure
Assistance à la rédaction d'un courrier juridique	Temps passé à 240 € / h avec un minimum d'une heure
Intervention dans un dossier de succession réglé chez un confrère	1 % de l'actif brut de succession avec un minimum de 1 200 €
Procuration sous-seing privé (vente, acquisition, succession etc.)	60€
Autres prestations juridiques non tarifées	Nous consulter

### HONORAIRES RELATIFS AUX ACTES TARIFES

#### PRESTATIONS TARIFÉES : DECRET N°2016-230 DU 26 FEVRIER 2016 ET ARRETE DU 26 FEVRIER 2016

Il est mis à votre disposition à l'accueil l'intégralité des textes réglementaires régissant le tarif des notaires.  
Consultez-les sur simple demande à l'hôtesse d'accueil.